



Etablissement Public de coopération intercommunale
Siège: 22, rue des MOULINS 14470 REVIERS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 10 Octobre 2011

Présents :

Mesdames et Messieurs les délégués des communes suivantes :

AMBLIE : LAVISSE Jean-Pierre, LEBESNERAIS-SAVINELLI Catherine – **BENY – SUR-MER** : DELALANDE Hubert, MAUGER Nathalie – **COLOMBIERS SUR SEULLES** : CAUMONT Robert, RICHARD Hervé - **COULOMBS** : GROULT Roger, LEDORNAT Cédric - **CREULLY** : BERON Jean-Paul, GILOT Edmond – **CULLY** : de SEZE Jean-Charles, LECORNU Bruno - **FONTAINE-HENRY** : CAILLIERE Philippe – **LANTHEUIL** : LEU Gérard, BEAU Frédéric - **MARTRAGNY** : LAURENT Philippe - **REVIERS** : GUERIN Daniel, HUYGUE-BOULET Marie – **RUCQUEVILLE** : BÔS Maryse, DAIREAUX Alain - **SAINT GABRIEL BRECY** : FERAL Pierre, THOMAS Hubert - **THAON** : MAURY Richard, ISABEL Jean-Pierre - **TIERCEVILLE** : BLOUET Catherine, DESOULLE Jacques - **VILLIERS LE SEC** : MARIE Géraldine.

Excusés :

FONTAINE-HENRY : PICHARD Brigitte - **MARTRAGNY** : BOURDON Thierry – **VILLIERS-LE-SEC** : CARRÉ Jacky.

Secrétaire de séance : LEBESNERAIS-SAVINELLI Catherine.

Rappel de l'ordre du jour :

1. **Groupe scolaire du RPI de Lantheuil : avenant au marché de VRD**
2. **Isolation de l'actuel gymnase et demande de subvention**
3. **Validation du règlement d'Assainissement Non Collectif**
4. **Nouvelle phase de l'aménagement du château d'Orival à Reviers**
5. **Sécurisation du passage des bus : élagage des haies**
6. **Baisse de la cotisation à verser au CNFPT**
7. **Tourisme :**
 - **Régie de recettes de l'OTI : disposition supplémentaire**
 - **Gratification à verser à deux agents de l'office de tourisme**
 - **Informations sur le Pôle touristique du Bessin**
8. **Questions diverses et échanges**

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve le compte rendu du conseil communautaire du 5 Septembre 2011.

1. GROUPE SCOLAIRE DU R.P.I. DE LANTHEUIL : AVENANT AU MARCHÉ DE VRD

Dans le cadre de la construction du groupe scolaire du RPI de Lantheuil, le conseil communautaire, par délibérations des 11 et 28 Octobre 2010, a décidé de contracter un marché avec l'entreprise MASTELLOTTO, portant sur les travaux de voies et réseaux divers, pour un montant de 295 194.33 € TTC. La création d'une piste de chantier, d'un coût de 2 840 € HT/ 3 396,64 € TTC n'ayant pas été prévue, il convient de prendre en compte cette dépense supplémentaire et donc de passer un avenant au marché.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à signer, avec l'entreprise MASTELLOTTO, un avenant au marché relatif aux travaux de voies et réseaux divers du groupe scolaire du RPI de Lantheuil, d'un montant de 2 840 € HT/3 396.64 € TTC, sous réserve toutefois que cette dépense nous incombe. Une vérification sera effectuée.

L'état d'avancement de la construction du groupe scolaire est de 80 à 100 % selon les corps de métier. On ne relève pas de problèmes particuliers si ce n'est l'intervention de l'inspecteur du travail qui demande la pose d'un garde fou sur le pourtour de la toiture. En raison du coût induit et de la perte de la qualité esthétique de l'ensemble, la solution d'une ligne de vie est préférée.

Le groupe scolaire devrait être opérationnel pour la rentrée de Janvier ou de Février 2012.

2. ISOLATION DE L'ACTUEL GYMNASSE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Afin d'offrir des conditions d'occupation de l'actuel gymnase satisfaisantes et de minimiser les dépenses de chauffage, il convient d'y réaliser une isolation thermique. Il ressort de la consultation que l'entreprise la mieux disante est l'entreprise Confort-Isolation à Carpiquet qui offre une prestation d'un coût de 41 972.24 € HT / 50 198.80 € TTC.

Le gymnase étant destiné prioritairement aux collégiens, la dépense est éligible à une aide financière de 50% du Conseil général, au titre du programme sportif et socio-éducatif.

Plan de financement :

Dépenses : 41 972.24 € HT / 50 198.80 € TTC.

Recettes totales : 50 198.80 €, se décomposant ainsi :

- Subvention : 41 972. 24 € HT x 50% = 20 986 €
- FCTVA : 50 198.80 x 15.482 % = 7 771 €
- Fonds propres : 21 441.80 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide d'engager les travaux d'isolation au gymnase de Creully, il sollicite auprès du Conseil général, une subvention au titre du programme sportif et socio éducatif et accepte le plan de financement présenté ci-dessus.

En outre, un chauffage par rayonnement sera installé.

3. VALIDATION DU REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le règlement initial du SPANC, adopté par le conseil communautaire le 15 décembre 2008, a nécessité une révision afin de répondre aux nouveaux besoins que sont les réhabilitations des installations d'assainissement non collectif et leur entretien. Elle porte essentiellement sur les points suivants :

- Une périodicité de 4 ans pour la vidange et l'entretien d'un assainissement non collectif (article 12)
- L'étude de filière préalable à la mise en place d'un A.N.C. obligatoire (article 13). Elle apporte une sécurité juridique à l'usager et au SPANC. Le montant de la redevance, actuellement de 180 €, devrait être augmenté.
- La possibilité d'une prise en charge par la CdC des réhabilitations et de l'entretien des ouvrages (chapitre 6)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire adopte le règlement modifié du Service Public d'Assainissement non Collectif tel que présenté en pièce jointe.

Ce règlement sera affiché au siège de la Communauté de communes et dans les Mairies. Il sera également transmis à chaque usager.

Informations diverses sur le SPANC :

- L'ensemble des tarifs des redevances sera revu au cours d'un prochain conseil communautaire après étude des coûts réels. Ils pourront ensuite être révisés annuellement.

- Réhabilitations :
Trois programmes sont prévus :
 - Celui réalisé sous maîtrise d'ouvrage publique, subventionné par l'Agence de l'Eau au taux de 60% sur le montant HT (au rythme de 30 installations par an). Les réhabilitations seront effectuées par une entreprise commandée par la CdC, après appel d'offres, et contrôlée par un maître d'oeuvre. La CdC dispose d'une ligne de trésorerie de 305 000 € qui sera utilisée dans l'intervalle entre le versement des dépenses et le recouvrement des subventions.
 - Celui réalisé sous maîtrise d'ouvrage privée, subventionné par le Conseil général au taux de 50% sur le montant TTC (45 installations par an). Les usagers choisissent leur installation agréée. Dans cas, le maître d'oeuvre sera le technicien du SPANC, excepté pour l'analyse du sol. La CdC pourra avancer à l'usager la part de la subvention à recevoir.
 - Celui des bâtiments publics et des bâtiments relevant du domaine privé des collectivités (logements...), subventionné au titre de l'APCR (une vingtaine par an). Les installations des bâtiments communaux mis à disposition de la CdC, tels que le RAM, seront réhabilitées aux frais de celle-ci.

Bilan des actions menées : 3 réunions publiques ont été organisées, 260 personnes ont été invitées (correspondant aux priorités 1 et 2, parmi les 491 foyers concernés par le SPANC), 91 engagements ont été déposés par les particuliers, sur la base du volontariat. Une commission sera chargée de choisir les 75 installations à réhabiliter en 2012 au regard des priorités d'ordre sanitaire et environnemental. A l'unanimité, le Conseil communautaire se prononce favorablement au lancement du programme 2012.

Les Maires concernés ou le technicien pourront aider les particuliers dans la constitution de leur dossier de demande de subvention. Les travaux ne seront pas exigés des personnes âgées aux revenus modestes, mais le seront dès la mutation de l'immeuble. Le 9^{ème} programme de subvention de l'Agence de l'Eau se termine le 31 décembre 2012. Au-delà de cette date, les conditions d'octroi diffèreront (l'attribution sera forfaitaire). Il est rappelé que la subvention reçue pour une étude de sol non suivie de travaux devra être remboursée. Le coût moyen d'une installation est de 8 000 €, celui d'une étude de filière est de 300 €.

4. NOUVELLE PHASE DE L'AMENAGEMENT DU CHATEAU D'ORIVAL A REVIERS :

Pour aider à financer la réhabilitation du siège de la CdC, programmée sur les années 2009, 2011 et 2012, le conseil général a voté une aide financière de 72 000 €, représentant 40% d'une dépense subventionnable de 180 000 € HT.

La première phase des travaux, portant sur l'aménagement de bureaux dans l'aile droite du château, a été réalisée en 2009 pour un coût de 97 588.95 € TTC dont 69 930 € HT étaient subventionnés. Le montant de l'aide financière reçue pour cette première phase était de 27 972 €. Concernant les deux phases suivantes, qui seront réalisées cette année et en 2012, le reliquat de dépense subventionnable est de 110 070 €, celui de la subvention à recevoir est de 44 028 €.

Il permettra de financer :

L'aménagement de la partie extérieure :

Les parterres seront redessinés, des emplacements seront aménagés pour le stationnement des bus (hors de la visibilité) et pour celui des véhicules du personnel, des élus et des visiteurs. Les élèves de l'école de l'horticulture et du paysage de St Gabriel-Brécy apporteront leur concours. L'accès sera limité par une barrière automatique qui sera actionnée le matin et le soir. Dans des conteneurs de bateaux, qui seront positionnés à l'arrière du château, sera stocké le matériel des associations. Pour des raisons de sécurité, le bâtiment extérieur, que la vétusté a rendu dangereux, sera démoli et remplacé par un nouveau bâtiment destiné au stockage du matériel et des véhicules.

L'aménagement de la partie intérieure :

Les deux pièces du rez-de-chaussée de l'aile gauche du château seront décroisées. La grande salle ainsi obtenue deviendra un lieu destiné aux réunions et aux manifestations des associations. Au regard de la réglementation relative aux établissements recevant du public, nous serons tenus, à l'horizon 2015, de rendre le bâtiment accessible aux handicapés. L'installation d'un ascenseur est envisagée.

Ces travaux seront menés par un groupe de travail constitué de Richard MAURY, Hervé RICHARD, Jacky CARRE, Jean-Charles de SEZE et Philippe LAURENT.

5. SECURISATION DU PASSAGE DES BUS : ELAGAGE DES HAIES

Le tracteur et l'épareuse-lamier, récemment acquis pour le prix de 60 000 € HT, seront livrés prochainement. Une journée de formation est prévue pour les conducteurs.

L'élagage des haies appartenant aux particuliers qui auraient refusé ce travail leur incombant sera pris en charge par la CdC contre remboursement des frais. Si les travaux sont effectués en régie, par une équipe de la CdC, ils seront facturés au prix du marché, par souci d'équité avec les particuliers qui auraient fait réaliser eux-mêmes les travaux. Les conducteurs de cars scolaires ont à repérer les endroits où le passage est partiellement obstrué par les haies. Ceux-ci seront ensuite portés à la connaissance des Maires qui pourront intervenir auprès des habitants en vertu de leur pouvoir de police.

La possibilité de valoriser les déchets ainsi obtenus est évoquée.

Travaux de voirie 2011: le planning de l'entreprise Martragny pour le lot 2 est porté à la connaissance de l'assemblée (se reporter à la pièce annexe).

6. VCEU RELATIF AU TAUX DE LA COTISATION DU CNFPT

Le conseil communautaire de la communauté de communes d'ORIVAL, réuni le 10 Octobre 2011, demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre national de la fonction publique territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

Cette décision a été prise après délibération, par vingt six voix favorables et une voix contre.

7. TOURISME :

Régie de recettes de l'Office de Tourisme :

Par délibération du 11 Juillet 2011, le conseil communautaire a décidé de créer, à l'office de tourisme, une régie de recettes destinée à recouvrer le produit de la vente des topoguides. Cet acte de constitution comportait neuf articles concernant notamment les tarifs et les modalités d'organisation. Un dixième article est à ajouter portant sur la mise à disposition d'un fonds de roulement au régisseur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide d'apporter l'additif suivant à la délibération du 11 Juillet 2011 :

Article 10 : un fonds de roulement d'une valeur de 30 € est mis à la disposition du régisseur.

Gratification de deux agents affectés à l'office de tourisme

L'agent titulaire en poste à l'office de tourisme s'est trouvé en congés de maladie du mois de Novembre 2010 au 30 Septembre 2011. Afin de faire face à cette absence, deux personnes ont été temporairement recrutées.

Dans le but de marquer la reconnaissance de la communauté de communes pour la disponibilité et la qualité du travail fourni, **le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder une gratification d'un montant de 100 € à chacun des deux agents de l'office de tourisme.**

Informations sur le pôle touristique du Bessin :

La commission Pôle touristique du Bessin a été mise en place en 2008 au sein de l'Office de tourisme de Bayeux intercom. Son activité s'étend sur les sept communautés de communes du Bessin. Elle a pour objet de:

- concevoir et animer une stratégie pour le Bessin, promouvoir et communiquer sur la destination
- proposer des projets d'intérêt commun
- accompagner le développement touristique et répondre aux demandes des EPCI, communes et prestataires
- fédérer les offices de tourisme intercommunaux
- créer des événements touristiques
- mettre en oeuvre toutes les actions ou animations nécessaires.

Face au risque de voir la commission reclassée en association, le règlement intérieur a été modifié: tenant compte de l'expérience des trois années antérieures, le nombre de délégués a été réduit de 42 à 14, chaque communauté de communes étant désormais représentée par un élu et un représentant de l'OTI ou assimilé, parmi lesquels le Président est élu pour deux ans.

Parmi les actions déjà réalisées ou en cours, on peut citer :

- La création d'un site internet recevant plus de 200 000 visites par an
- L'édition du guide d'accueil tiré à 300 000 exemplaires en six langues

- La définition de critères minimum à respecter pour les Aires d'accueil et de service pour camping-cars avec pose d'un autocollant marquant la qualité de l'aire
- La création d'un itinéraire vélo entre les plages du débarquement et le mont St Michel
- La création d'un itinéraire équestre faisant le tour du Bessin
- La définition de critères pour les chemins de randonnée pédestre, repris ensuite par le Comité Départemental du Tourisme qui a élaboré une charte.

Toutes les C.d.C. ne sont pas logées à la même enseigne pour ce qui concerne l'attrait touristique, aussi la mise en commun permet de réaliser une promotion de qualité.

8. QUESTIONS DIVERSES ET ECHANGES :

Etat d'avancement du projet de gymnase :

L'avant projet définitif est bouclé. Il reste une mise au point d'ordre financier à régler avec l'architecte.

L'aménagement des équipements extérieurs du gymnase et du collège sera l'objet d'une prochaine réunion avec le Conseil général qui intervient dans trois domaines : le parking, son accès et la piste d'athlétisme.

Pompiers volontaires :

La caserne de Creully manque de pompiers volontaires présents dans un rayon permettant une arrivée sur place dans les 5 minutes qui suivent l'alarme. Un appel sera lancé auprès des employeurs proches, dont les Maires de Creully et des communes voisines, afin qu'ils acceptent de recruter des pompiers volontaires et qu'ils leur aménagent un emploi du temps adéquat. Si cette démarche n'aboutit pas, le risque est la fermeture de la caserne de Creully.

Les jeunes de plus de 16 ans recevront une documentation sur ce sujet et sur l'éducation à la citoyenneté.

Médailles :

Au cours de la manifestation des vœux 2012, une médaille sera remise aux agents ayant exercé au moins pendant vingt ans dans la fonction publique territoriale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.